

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 16 mars 2016**

Le mercredi seize mars deux mille seize, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Jérémy REDLER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Laurence THOUIN, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Thomas LAURET, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, Mme Valérie KHOURY, M. Michaël MIGUERES, Mme Marie-Hélène DORVALD, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, M. Thierry MARTIN, Mme Véronique BUCAILLE, M. Christophe GIRBE, M. David ALPHAND, Mme Ghislaine SALMAT

Absents ayant donné procuration :

M. Pierre AURIACOMBE, Julie BOILLOT, Hélène ZWANG, M. Pierre-Alain WEILL

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Emmanuel MESSAS, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- Adoption du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 14 mars 2016.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **2016 DLH 80** Allée des Fortifications (16<sup>e</sup>). Prêt garanti par la Ville d'un montant de 4.092.000 euros demandé par l'association Aurore.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **2016 DEVE 53** Travaux de mise en accessibilité de l'accès principal du Théâtre National de Chaillot – Jardin du Trocadéro (16<sup>e</sup>) – Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2016 DEVE 62 DU** Convention de superposition d'affectation entre la Ville de Paris et SNCF-Réseau pour les espaces de la petite ceinture ferroviaire (13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>) et convention de transfert de gestion entre la Ville de Paris et SNCF-Réseau pour des espaces de la petite ceinture ferroviaire (16<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2016 DEVE 63 DU** Ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade – Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2016 DVD 41** Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil Régional d'Ile-de-France – Demande de subventions de la Région Ile-de-France au titre de 2016.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

**Projet de délibération soumis pour information du conseil d'arrondissement**

- **2016 DEVE 1 G** Subventions d'un montant de 137.798,75 euros et conventions avec 3 associations pour la réalisation de projets d'insertion professionnelle par l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire (13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2016 DFPE 5** Subventions de fonctionnement d'un montant de 1.108.482 euros, subvention d'équipement d'un montant de 288.177 euros, avenants et convention à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F (9<sup>e</sup>) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2016 DFPE 184** Mise à disposition de locaux 1 à 9 rue Jean de la Fontaine (16<sup>e</sup>) – convention d'occupation du domaine public avec l'association ABC Puériculture.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2016 DAE 10** Stade Jean Bouin (16<sup>e</sup>) : Modificatif à l'EDDV – déclassement et signature des avenants aux baux emphytéotiques avec la RIVP.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2016 DAE 11** Stade Jean Bouin (16<sup>e</sup>) : Avenant à la promesse de bail emphytéotique du 2 juillet 2014 conclu avec la RIVP.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2016 DPA 23** Contrat de performance énergétique piscines – Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Modalités de passation.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2016 DAE 18** Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 – avenants aux contrats de délégations de service public.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

- **2016 DDCT 20** Subventions sur les fonds du Maire d'un montant de 30.000 euros à 8 associations du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

- **2016 DDCT 24** Convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice – Autorisation – Signature.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2016 DDCT 25** Modification de la charte du Budget participatif.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2016 DFA 70** Signature d'un avenant n°1 à la convention du 7 avril 2006 pour la concession de l'établissement « les Jardins de Bagatelle », situé route de Sèvres à Neuilly à Paris 16<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2016 DFA 71** Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes Wi-fi.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2016 DAC 415** Subvention d'un montant de 25.000 euros et convention avec la Fondation du Musée Clemenceau (16<sup>e</sup>).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- **2016 DAC 533** Subventions d'un montant de 905.000 euros et conventions avec 29 sociétés et 1 association.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- **V162016018** Vœu relatif à l'Hôtel Mezzara pour la création d'un projet culturel et touristique à Paris.

**M. Claude GOASGUEN, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteurs.**

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h 30.

- Désignation du secrétaire de séance.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme DE BEAUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- Adoption du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016.

- Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 14 mars 2016.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 14 mars 2016.

- **2016 DLH 80** Allée des Fortifications (16<sup>e</sup>). Prêt garanti par la Ville d'un montant de 4.092.000 euros demandé par l'association Aurore.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN déclare que la position de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris sur ce sujet a clairement été exprimée le lundi 14 mars 2016, à l'occasion du débat organisé à l'Université Paris-Dauphine, et invite donc les élus à émettre un avis défavorable sur ce projet de délibération.

M. LAURET souligne l'importance de ce projet et rappelle que ces débats dépassent largement le cadre du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris puisque 21 personnes sans domicile fixe sont mortes dans les rues de Paris depuis le début de l'année 2016 ; l'équilibre territorial des centres d'hébergement d'urgence n'est pas optimal, car Paris compte 78 centres et près de 10.000 places d'accueil, alors que le 16<sup>e</sup> arrondissement ne dispose d'aucun centre et n'a que 18 places d'accueil.

Il ajoute que l'association Aurore est reconnue par tous pour son professionnalisme, depuis 150 ans.

M. LAURET précise que les élus du 16<sup>e</sup> arrondissement ont un devoir moral de solidarité qui se traduit, à ce jour, par ce projet.

Concernant la réunion du lundi 14 mars 2016, M. LAURET condamne solennellement les attitudes insultantes et les invectives qui ont été proférées à l'égard des autorités de l'Université Paris-Dauphine et des représentants de l'État. M. LAURET espère que ces comportements et paroles sont également condamnés par l'ensemble des élus de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, le contexte ne pouvant les justifier.

M. LAURET signale que le Premier Ministre a confirmé la mise en place de ce projet, pour une durée de 3 ans. Ce délai de 3 ans doit permettre de trouver, de manière collective, une solution alternative viable dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, en fonction des opportunités qui se présenteront.

M. LAURET pense qu'il n'est pas pertinent d'installer ce centre sur la partie nord de la petite ceinture.

M. GOASGUEN reconnaît que la réunion proposée par la Mairie de Paris a donné lieu à des débordements condamnables et regrettables. Néanmoins, M. GOASGUEN n'accepte pas que le Gouvernement et la Mairie de Paris aient mis la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement devant le fait accompli. Mme Anne HIDALGO et le Préfet de région auraient dû informer la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement de

cette décision avant le mois de décembre 2015. Même si elle n'aurait certainement pas été modifiée, les riverains y auraient été mieux préparés. Les riverains ont exprimé leur incompréhension, car ils croyaient qu'aucune décision définitive n'avait été prise.

M. GOASGUEN rencontrera le Préfet de région, le vendredi 18 mars 2016, pour lui expliquer que d'autres possibilités étaient envisageables et qu'il est incompréhensible de décider d'un tel projet sans faire intervenir une Mairie d'arrondissement élue, qui aurait pu faire des propositions et alimenter le débat sur les dangers de cette construction sur l'Allée des Fortifications. Mais comme M. GOASGUEN l'a expliqué lors d'une intervention télévisée, le Préfet de région ne changera certainement pas d'avis.

M. GOASGUEN constate que le 16<sup>e</sup> arrondissement n'a jamais refusé l'installation d'un centre d'hébergement. La solidarité de cet arrondissement ne doit donc pas être remise en cause. Aucune proposition n'a été faite au 16<sup>e</sup> arrondissement sur ce projet. Même si les Mairies d'arrondissement n'ont pas de pouvoir exécutif, les faire participer à de tels projets renforcerait l'idée de démocratie participative. Désormais, la responsabilité appartient entièrement à la Mairie de Paris et à la Préfecture d'Île-de-France, qui devront faire face aux problèmes qui se présenteront sans aucun doute. M. GOASGUEN les aidera, dans la mesure du possible, à limiter la gravité de ces problèmes.

M. GOASGUEN pense que même si l'association Aurore est sérieuse, son action ne pourra pas apaiser les personnes présentes à la réunion de lundi, qui étaient désenchantées. Selon M. GOASGUEN, les tribunaux administratifs seront saisis par les associations. Il y aura un référé administratif puis des requêtes au fond. M. GOASGUEN n'a pas une grande confiance dans les tribunaux administratifs, qui ne sont pas suspensifs. Mais des actions judiciaires plus profondes sont également possibles. Les avocats des associations en question s'en chargeront.

La Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement prend ses responsabilités en prévenant que la méthode ainsi que le lieu choisis ne sont pas les bons. Le Bois de Boulogne doit être préservé. L'État défendra sa position devant les tribunaux, qui trancheront.

M. GOASGUEN revient sur le centre Varize, évoqué lors de la réunion à l'Université Paris-Dauphine, pour expliquer qu'aucune installation de centre d'hébergement n'a été refusée. M. GOASGUEN rappelle que l'installation de ce centre d'hébergement a été décidée par M. Pierre-Christian TAITTINGER lorsqu'il était Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement. Ce centre d'hébergement devait être installé de manière transitoire, en vue de la démolition du centre Varize. L'association Adoma, qui a très bien géré ce centre d'insertion, en avait la gestion transitoire – et uniquement transitoire. M. GOASGUEN explique que la Mairie de Paris, à travers M. Jean-Yves MANO, voulait absolument raser le centre Varize. M. GOASGUEN est fier d'avoir empêché la fermeture de ce centre. Grâce à un accord passé entre M. Vincent BOLLORÉ et M. Bertrand DELANOË, Mme HIDALGO et M. GOASGUEN ont réussi à maintenir le centre transitoire, qui est un centre social et non un centre d'hébergement.

Dire que M. GOASGUEN était contre ce centre d'hébergement est donc une grave erreur due au manque de connaissance de ce dossier. Les associations de riverains, qui étaient pour le maintien de l'association Adoma afin d'éviter la destruction de ce centre, peuvent en témoigner. Les nombreuses accusations faites à l'encontre de l'arrondissement donnent une image fallacieuse du 16<sup>e</sup> arrondissement. L'action sociale des associations du 16<sup>e</sup> arrondissement, notamment caritatives, est très positive et est comparable à celle de tous les autres arrondissements de Paris.

M. GOASGUEN estime que ce débat pourra de nouveau être abordé lors des élections législatives de 2017 et qu'il sera possible de modifier la situation en prenant un arrêté.

M. LAURET salue l'esprit politique de M. GOASGUEN et lui rappelle qu'il a adressé à l'Assemblée Nationale, en avril 2008, une question écrite à Mme Michèle ALLIOT-MARIE, dans laquelle il s'opposait à l'accueil de 69 personnes sans domicile fixe en phase de réinsertion au centre Varize, prétextant que la proximité du Parc des Princes pouvait engendrer des débordements liés aux hooligans. M. GOASGUEN était donc contre ce projet, comme l'ont montré les événements survenus lors de l'ouverture de ce centre, en présence de Mme Christine BOUTIN. La position de

M. GOASGUEN a évolué par la suite. M. GOASGUEN s'est donc opposé à l'installation de ce centre par le passé.

M. GOASGUEN explique que la décision sur le centre Varize a été prise bien avant 2008, quand M. LAURET n'était pas encore élu. Si M. GOASGUEN s'est opposé à cette décision d'installation provisoire d'un centre d'hébergement, c'est parce qu'elle entérinait le fait que le centre Varize devait disparaître. M. TAITTINGER avait d'ailleurs immédiatement convoqué une réunion des associations de riverains, avec l'architecte, M. Christian DE PORTZAMPARC. Simultanément à l'étude du projet d'installation de ce centre transitoire, une maquette de suppression du centre Varize était présentée par M. DE PORTZAMPARC. La réaction des riverains l'avait obligé à quitter la salle avec M. TAITTINGER.

M. GOASGUEN est fier d'avoir contré la Ville de Paris sur ce projet, car cela a permis à un centre social très moderne d'exister.

M. GOASGUEN explique que Mme BOUTIN a été critiquée à cause de sa méconnaissance du dossier et qu'il n'apprécie pas les leçons de charité qui peuvent lui être données.

Le projet de délibération 2016 DLH 80 mis aux voix par M. GOASGUEN est rejeté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

- **2016 DEVE 53** Travaux de mise en accessibilité de l'accès principal du Théâtre National de Chaillot – Jardin du Trocadéro (16<sup>e</sup>) – Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI indique que ces travaux de mise en accessibilité étaient indispensables. Elle ajoute qu'à la suite d'aléas rencontrés lors des travaux touchant aux fondations, le chantier a pris du retard. D'où la nécessité de signer un avenant pour prolonger la convention d'une année.

Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2016 DEVE 53 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DEVE 62 DU** Convention de superposition d'affectation entre la Ville de Paris et SNCF-Réseau pour les espaces de la petite ceinture ferroviaire (13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>) et convention de transfert de gestion entre la Ville de Paris et SNCF-Réseau pour des espaces de la petite ceinture ferroviaire (16<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2016 DEVE 63 DU** Ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade – Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

**Projet de délibération soumis pour information du conseil d'arrondissement**

- **2016 DEVE 1 G** Subventions d'un montant de 137.798,75 euros et conventions avec 3 associations pour la réalisation de projets d'insertion professionnelle par l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire (13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI rapporte les projets de délibération 2016 DEVE 62 DU et 2016 DEVE 63 DU simultanément, car ils concernent tous deux la petite ceinture.

Le projet de délibération 2016 DEVE 62 DU informe les élus de la récupération du terrain Nord en usage public, sous le restaurant La Gare, au bout de la petite ceinture, vers Passy. L'idée est d'abattre la clôture entre cet endroit et le Jardin du Ranelagh, étendant ainsi ce dernier et l'intégrant davantage à la ville. Différents projets sont étudiés, notamment un projet d'agriculture urbaine.

Le projet de délibération 2016 DEVE 63 DU aborde la mise en place d'animations sur la petite ceinture. Mme BALDINI espère que les Mairies d'arrondissement seront consultées sur les animations proposées. La petite ceinture est très proche de certaines habitations et ces animations doivent donc tenir compte des riverains résidant à proximité. La visite effectuée par Mme BALDINI, le vendredi précédent, laisse à penser que des jardins partagés seront créés au niveau des nouveaux immeubles, à proximité de la porte d'Auteuil.

Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable à ces deux projets de délibération.

Elle précise que toutes ces actions sont conduites avec l'association Espace, dont le contrat doit être renouvelé. Même si ce renouvellement n'est pas soumis au vote, Mme BALDINI y est favorable.

M. GACHET attire l'attention des élus sur les questions de sécurité, en s'appuyant sur les exemples d'aménagements effectués sur la petite ceinture dans d'autres arrondissements. Ces aménagements sont souvent investis par des personnes qui y stationnent et se livrent à des activités illégales. M. GACHET a reçu plusieurs courriers au mois de janvier 2016 l'informant d'intrusions sur la petite ceinture dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, à hauteur du boulevard Montmorency. Les problèmes de sécurité ne doivent pas être oubliés dans les concertations prévues.

Mme BALDINI concède que la sécurité est un problème permanent. Théoriquement, la petite ceinture est fermée aux mêmes horaires que les jardins publics. Elle a déjà fortement été nettoyée d'un point de vue arboricole, assurant une meilleure visibilité. Il y avait notamment des difficultés en dessous du pont de la rue Raffet. D'une manière générale, la surveillance s'est améliorée. Les graffitis sont systématiquement et immédiatement enlevés. Le terrain est bien occupé pour éviter que des dégradations n'apparaissent.

M. LAURET rappelle l'idée, évoquée lors des débats de campagne, de supprimer entièrement les barrières au sud du restaurant La Gare, en vue d'agrandir le Jardin du Ranelagh jusqu'au boulevard de Beauséjour. M. LAURET veut savoir si cette idée est toujours d'actualité, au vu des propositions d'agriculture urbaine, et si elle est bien validée par Mme Pénélope KOMITES.

Mme BALDINI dit que l'idée est effectivement à l'étude d'enlever les grillages pour étendre le Jardin du Ranelagh. En 2017, des travaux seront effectués dans le Jardin du Ranelagh afin de résoudre les problèmes de drainage dans les différentes allées. Ces travaux permettront également de créer ce nouvel espace. Les propositions relatives à la nature de cet espace sont encore à l'étude.

Mme BALDINI a également formulé une demande visant à autoriser les chiens sur une partie de la petite ceinture, entre cet endroit et le cordonnier situé au croisement du boulevard de Beauséjour et de la rue du Ranelagh. Mme BALDINI préfère que les chiens soient acceptés à cet endroit plutôt que sur les pelouses du Jardin du Ranelagh où des enfants sont présents, comme c'est le cas à ce jour.

Le projet de délibération 2016 DEVE 62 DU mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération 2016 DEVE 63 DU mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DVD 41** Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil Régional d'Ile-de-France – Demande de subventions de la Région Ile-de-France au titre de 2016.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI affirme que les aménagements de sécurité en question – la traversée de la place du Trocadéro à partir de l'avenue Paul Doumer et les alentours de l'établissement Saint-Jean de Passy – sont indispensables. Mme BALDINI propose donc d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2016 DVD 41 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DFPE 5** Subventions de fonctionnement d'un montant de 1.108.482 euros, subvention d'équipement d'un montant de 288.177 euros, avenants et convention à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F (9<sup>e</sup>) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE précise qu'en ce qui concerne le 16<sup>e</sup> arrondissement, le projet de délibération prévoit une subvention de fonctionnement d'un montant de 54.742 euros pour la halte-garderie des Jardins du Ranelagh, qui accueille en demi-journées 32 enfants.

Mme BOËLLE propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2016 DFPE 5 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DFPE 184** Mise à disposition de locaux 1 à 9 rue Jean de la Fontaine (16<sup>e</sup>) – convention d'occupation du domaine public avec l'association ABC Puériculture.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE indique que ce projet de délibération vise à autoriser la Maire de Paris à conclure, avec l'association ABC Puériculture, la convention d'occupation du domaine public, pour une durée de 1 an renouvelable. Mme BOËLLE note qu'un avis favorable permettra de continuer à accueillir 30 enfants simultanément.

Le projet de délibération 2016 DFPE 184 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DAE 10** Stade Jean Bouin (16<sup>e</sup>) : Modificatif à l'EDDV – déclassement et signature des avenants aux baux emphytéotiques avec la RIVP.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2016 DAE 11** Stade Jean Bouin (16<sup>e</sup>) : Avenant à la promesse de bail emphytéotique du 2 juillet 2014 conclu avec la RIVP.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES présente les projets de délibération 2016 DAE 10 et 2016 DAE 11 concomitamment. Ils concernent le stade de rugby Jean Bouin ainsi que les locaux d'activité et de commerce, techniques et de réserves autour de ce stade. Ces locaux doivent être dévolus à la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP). La boutique du club du PSG a déjà été ouverte. La Ville de Paris souhaite réaliser un incubateur d'entreprises dédié au sport : le Tremplin.

M. HERVOUET DES FORGES pense que ce développement autour du stade est positif et nécessaire, d'autant plus que le stade a été livré quatre ans auparavant.

Il convient, pour ces locaux qui représentent 1.000 m<sup>2</sup>, de :

- Créer un GIP, car la Préfecture de Police a voulu clarifier un certain nombre de règles de sécurité ;
- Créer un poste de commandement de sécurité et d'incendie ;
- Déclasser du domaine public un certain nombre de locaux ;
- Créer des couloirs et un transformateur électrique pour rendre ce groupement d'établissements et de locaux totalement indépendant du stade de rugby.

1.629.000 euros HT de travaux sont assumés par la RIVP, c'est-à-dire par la Ville de Paris de manière indirecte. Le bail est conclu pour une durée de 40 ans. C'est une durée excessive selon M. HERVOUET DES FORGES. Tous ces locaux rattachés à la RIVP doivent assurer 24.000 euros de recettes par an sur la durée du bail.

M. HERVOUET DES FORGES espère que ce plan va fonctionner, d'autant plus que ce stade a coûté 200 millions d'euros aux Parisiens. Il est souhaitable que le club de rugby présent y reste et que le stade soit utilisé plus que 10 ou 12 fois par an. Une réelle activité autour de ce stade est également nécessaire.

M. LAURET est heureux que ce projet de Tremplin prenne forme à travers ces projets de délibération et que ce soit un projet unanimement soutenu par la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, après les nombreux débats sur le stade Jean Bouin qui ont eu lieu. M. LAURET estime que ce projet est positif pour l'emploi, le sport et l'innovation, ainsi que pour animer cette partie de l'arrondissement en dehors des jours de match.

M. HERVOUET DES FORGES rétorque que ces propos n'engagent que M. LAURET.

M. GOASGUEN souhaite que le stade Jean Bouin et les dispositifs autour de ce dernier soient utilisés au mieux. Le Stade Français est une grande équipe, bien qu'encore en dessous de celle de Toulon. Elle doit rester en 1<sup>re</sup> division et être soutenue. Le développement du stade Jean Bouin est nécessaire et la rentabilité est indispensable, car l'argent engagé dans ce stade est celui du contribuable parisien.

Le projet de délibération 2016 DAE 10 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération 2016 DAE 11 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DPA 23** Contrat de performance énergétique piscines – Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Modalités de passation.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES indique que la piscine d'Auteuil est prise en considération dans ce projet de délibération, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Énergie. Ce dernier vise à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre à l'échéance 2020. Les piscines sont les équipements les plus énergétivores du parc municipal, avec 1.300 kWh par an en énergie primaire. Le Plan Nager à Paris, adopté en juin 2015, a également un volet sur ce Plan Climat Énergie, visant à réduire ces émissions.

La procédure d'appel d'offres, effectuée à l'échelle européenne, est relativement complexe. Un projet d'étude doit être mis en place avec un marché de 2 ans et 4 mois. Les modalités de passation de ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage doivent se faire selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen.

M. HERVOUET DES FORGES rappelle que la piscine d'Auteuil n'a pas été inscrite au programme d'investissement de la mandature, comme c'est pourtant demandé depuis 5 ans. La toiture doit être rénovée durant l'été. Le mur du fond doit être également rénové. Tous les ans, des centaines de milliers d'euros sont investis dans cette piscine qui présente de nombreux problèmes techniques. La réduction de la consommation d'énergie de cette piscine n'est donc pas nécessairement la priorité principale, d'autant plus que cette piscine est fortement utilisée, notamment l'été, car elle dispose d'un important solarium.

M. HERVOUET DES FORGES précise que cette piscine se situera à 50 mètres du centre d'hébergement prévu. Il considère que cette implantation est irresponsable eu égard à la topographie et à l'entrée de la piscine. M. HERVOUET DES FORGES souhaite que le tunnel d'accès à cette piscine soit sécurisé à l'aide de la vidéosurveillance, tout comme l'hippodrome d'Auteuil adjacent.

M. HERVOUET DES FORGES propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération.

M. LAURET remarque que M. HERVOUET DES FORGES regrette de ne pas avoir été présent à la réunion du lundi 14 mars à l'Université Paris-Dauphine et ainsi de ne pas avoir pu faire part de ses observations.

M. HERVOUET DES FORGES souligne que l'organisation de la Ville de Paris pour cette réunion était très mauvaise, car l'accès à la salle n'était plus possible à 19 heures, heure à laquelle la réunion devait commencer.

M. GOASGUEN note que M. Bernard DEBRÉ, député d'une partie de la circonscription, n'a également pas pu assister à cette réunion.

M. LAURET constate que la peur a été un argument majeur utilisé par la majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. M. LAURET n'a aucun doute sur le fait que la fréquentation de la piscine d'Auteuil restera élevée, malgré le centre d'hébergement à proximité.

M. GOASGUEN assure que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement défend les intérêts de ses riverains. Les directeurs d'école et les parents d'élèves doivent être informés, car la piscine d'Auteuil est la piscine de l'initiation. M. GOASGUEN préfère informer ces personnes à l'avance plutôt que de les mettre devant le fait accompli. M. GOASGUEN espère qu'aucun incident n'aura lieu, mais il soutient le développement de la vidéosurveillance, aussi bien à la piscine d'Auteuil qu'au sud du Bois de Boulogne.

Le projet de délibération 2016 DPA 23 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DAE 18** Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 – avenants aux contrats de délégations de service public.

**M. JérémY REDLER rapporteur.**

M. REDLER explique que les marchés parisiens ont été fermés du samedi 14 novembre 2015 au dimanche 15 novembre 2015. La réouverture des marchés a eu lieu le lundi 16 novembre 2015. À la suite de la fermeture de ces marchés et de l'impact financier subi par les commerçants, il a été proposé, à titre exceptionnel, d'accorder aux commerçants et artisans une exonération des droits de place sur les deux jours concernés, qui a été évaluée à 119.189 euros HT. Pour chaque contrat, la part fixe de la redevance au titre de l'année 2016 serait diminuée à hauteur de la perte des droits de place pour les deux jours de fermeture des marchés. Cette exonération concerne notamment les sociétés BENSIDOUN et DADOUN PERE ET FILS dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Ce projet de

délibération doit permettre de signer un avenant aux contrats de délégations de service public relatifs à la gestion des marchés annexés au présent projet de délibération.

M. GOASGUEN informe l'assemblée que cette mesure n'est pas exceptionnelle. Mme HIDALGO avait en effet procédé à cette fermeture à juste titre, même si de manière générale, c'est le Préfet de Police qui est responsable de ces fermetures. À la suite de ces fermetures imposées par la Maire de Paris, M. GOASGUEN estime qu'il est normal d'accorder une indemnisation aux commerçants.

Le projet de délibération 2016 DAE 18 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DDCT 20** Subventions sur les fonds du Maire d'un montant de 30.000 euros à 8 associations du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

Mme SEBBAH énumère les différentes subventions accordées aux associations sur les fonds du Maire, d'un montant total de 30.000 euros :

- 3.000 euros à l'association « Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 16<sup>e</sup> », qui a pour but de maintenir un contact fraternel entre ces différentes associations et d'honorer, sur le plan local, les morts pour la France. Cette association travaille étroitement avec M. MARTIN ;
- 5.000 euros à l'« OMS du 16<sup>e</sup> arrondissement », qui a pour but d'encourager et de soutenir la pratique du sport dans l'arrondissement ;
- 1.000 euros à l'association « Aux Captifs la Libération », qui organise notamment des tournées-rue et l'accueil des gens de la rue. Elle les aide à sortir de l'exclusion et à se réinsérer socialement et professionnellement ;
- 3.000 euros à l'association « NOUR », brillamment dirigée par Mme Oumou BÂ, qui a pour but de faciliter l'intégration en France des personnes en difficulté à cause de la barrière de la langue ;
- 2.000 euros à l'association « La Porte d'Éveil », dont l'objet est de donner aux enfants sourds le moyen de s'exprimer par la langue des signes ;
- 5.000 euros à l'association « Opéra du Jour », dont l'objet est la diffusion de la musique classique et de l'art lyrique ainsi que le soutien aux jeunes talents. Mme BOULAY-ESPERONNIER et Mme SEBBAH travaillent de manière étroite avec cette association ;
- 5.000 euros à l'association « Le Palais Royal », avec laquelle Mme BOULAY-ESPERONNIER et Mme SEBBAH travaillent également étroitement, qui a pour but la formation de jeunes musiciens et qui propose des spectacles vivants ;
- 6.000 euros à l'association « L'Arche à Paris », dont l'objet est d'assister les personnes atteintes d'un handicap mental.

M. GOASGUEN précise que les associations ont été examinées par la Mairie de Paris, ce qui est le procédé classique.

Le projet de délibération 2016 DDCT 20 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DDCT 24** Convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice – Autorisation – Signature.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU explique que cette signature entérine la mise à disposition de locaux permettant l'accueil du tribunal d'instance, de salles d'audience et de nombreux bureaux. La convention actuelle

a expiré au 31 décembre 2015 et une nouvelle convention d'une durée de 1 an renouvelable, avant le déménagement du Ministère sur le site des Batignolles, est proposée. Aucune concertation préalable avec la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement n'a eu lieu, néanmoins M. GABORIAU propose d'émettre un avis favorable.

M. GOASGUEN constate que le tribunal d'instance prend beaucoup de place, ainsi que la Préfecture de Police.

Le projet de délibération 2016 DDCT 24 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DDCT 25** Modification de la charte du Budget participatif.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU annonce qu'il est proposé de modifier la charte du Budget participatif, qui permet d'utiliser 5 % du budget d'investissement de la Ville de Paris. La limite de 30 % du budget d'arrondissement pouvant être consacré par le Maire d'arrondissement au Budget participatif serait supprimée. Les Maires d'arrondissement décidant de mettre en place un Budget participatif pourraient y consacrer une partie de leurs dotations d'investissement d'intérêt local et bénéficieraient alors d'un mécanisme d'abondement de la Mairie centrale.

M. GABORIAU propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

M. LAURET remarque que cette modification va dans le sens d'une plus grande liberté d'utilisation des ressources de l'arrondissement.

M. GOASGUEN souligne que ce n'est pas courant, mais s'en félicite.

Le projet de délibération 2016 DDCT 25 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DFA 70** Signature d'un avenant n°1 à la convention du 7 avril 2006 pour la concession de l'établissement « les Jardins de Bagatelle », situé route de Sèvres à Neuilly à Paris 16<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU énonce que, par une convention d'occupation du domaine public en date du 7 avril 2006, la Ville de Paris a concédé l'exploitation de l'établissement « les Jardins de Bagatelle » à la société Bagatelle Restauration afin d'y exploiter un café-restaurant pouvant accueillir des activités de réception. La convention d'une durée de 10 ans à compter de sa signature prend fin le 6 avril 2016.

L'arrivée à échéance de plusieurs conventions d'occupation de pavillons a conduit la Ville de Paris à réfléchir à la situation actuelle de ces bâtiments à forte valeur patrimoniale, principalement situés dans le Bois de Boulogne.

Dans la continuité de la démarche de participation et de concertation inaugurée par l'appel à projets urbains innovants, la Ville a lancé, en septembre 2015, une démarche de concertation dite « appel à idées Pavillons ».

Dans la perspective du renouvellement de la convention pour l'exploitation de l'établissement « les Jardins de Bagatelle », il est proposé d'intégrer ce site dans la liste des sites inclus dans l'« appel à idées Pavillons ».

Compte tenu du calendrier, il est proposé de prolonger la convention pour une durée de 18 mois, du 7 avril 2016 au 6 octobre 2017, et de préciser les conditions de la transition éventuelle entre les deux concessionnaires ainsi que les modalités de remise en état des lieux à l'expiration de la convention.

La redevance actuelle perçue par la Ville de Paris s'élève à 503.265 euros par an. En contrepartie de l'avantage économique retiré de la période supplémentaire d'exploitation, une redevance complémentaire forfaitaire d'un montant de 50.000 euros est demandée.

M. GABORIAU suggère d'autoriser la Maire de Paris à signer avec la société Bagatelle Restauration cet avenant et d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

M. LAURET demande si une sollicitation d'opérateurs privés a déjà eu lieu en vue de l'évolution de cette structure, dans le cadre de l'« appel à idées Pavillon ».

M. GOASGUEN lui répond que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement n'est pas associée à la réfection du site pour le moment.

M. GABORIAU siège à la commission des concessions emblématiques créée par la Mairie de Paris. Un compte rendu de cet appel à projets sera transmis lors d'une des séances ultérieures de la commission. Aucune proposition n'a été révélée à ce jour.

M. GOASGUEN indique que M. GABORIAU préside ladite commission.

Le projet de délibération 2016 DFA 70 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DFA 71** Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes Wi-fi.

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU précise que ce projet de délibération traite de la grille tarifaire destinée aux opérateurs fournissant au public un service d'accès à Internet gratuit par hot spots Wi-Fi en différents points du territoire de Paris.

Trois tarifs sont créés :

- Une zone « Premium » ;
- Une zone « haute » ;
- Une zone « basse ».

Ces tarifs annuels s'appliquent pour une autorisation d'occupation accordée sur une durée de 5 ans, afin de tenir compte de la durée d'amortissement des matériels installés. Cette redevance d'occupation du domaine parisien est révisée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. La première révision interviendra en 2017.

M. GABORIAU propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2016 DFA 71 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DAC 415** Subvention d'un montant de 25.000 euros et convention avec la Fondation du Musée Clemenceau (16<sup>e</sup>).

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER rappelle que ce musée dynamique, dont la fréquentation ne cesse d'augmenter, se situe sur la rue Benjamin Franklin. Elle ajoute que cette subvention est votée chaque année.

M. GOASGUEN observe que le Musée Clemenceau est subventionné de manière généreuse chaque année et félicite les lobbyistes soutenant ce musée.

M. LAURET demande, comme chaque année, si les plages d'ouverture ont été accrues pour que ce musée ait une fréquentation supérieure à sa fréquentation actuelle. En effet, les ouvertures actuelles sont très limitées, avec des fermetures les jours où les visites de musée s'effectuent normalement.

Mme BOULAY-ESPERONNIER souligne l'augmentation notable de la fréquentation.

M. GOASGUEN dit qu'aucune évolution majeure n'a eu lieu. M. GOASGUEN rappelle la composition du bureau de ce musée qui a M. Jean-Noël JEANNENEY pour président et M. Pierre JOXE pour secrétaire général.

Le projet de délibération 2016 DAC 415 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DAC 533** Subventions d'un montant de 905.000 euros et conventions avec 29 sociétés et 1 association.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER informe l'assemblée que ces subventions doivent être accordées à 36 salles de cinéma indépendantes, majoritairement classées Art et Essai. La situation concurrentielle dans certains quartiers parisiens rend l'accès aux films Art et Essai porteurs complexe. Le soutien aux salles indépendantes apparaît primordial pour assurer la pérennité de leurs activités. Le Majestic Passy subit notamment la concurrence des cinémas Beaugrenelle et a besoin d'être aidé.

Le projet de délibération 2016 DAC 533 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **V162016018** Vœu relatif à l'Hôtel Mezzara pour la création d'un projet culturel et touristique à Paris.

**M. Claude GOASGUEN, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteurs.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER remercie M. GOASGUEN du soutien apporté à ce projet (il a notamment écrit à M. Bruno JULLIARD).

Hector GUIMARD, architecte du début du XX<sup>e</sup> siècle, est le représentant majeur de l'Art nouveau en France, à l'instar d'Antoni GAUDI à Barcelone ou de Victor HORTA à Bruxelles. Il a imaginé les entrées en fonte emblématiques du Métropolitain du Paris de la Belle Époque, connu de tout Parisien. Cet architecte reste cependant méconnu. Aucun musée ne lui est consacré et aucune de ses constructions parisiennes n'est accessible au public. Rien n'est fait pour le promouvoir ou valoriser ce patrimoine parisien absolument magnifique. L'immeuble Castel Béranger est un exemple magnifique illustrant le travail de cet architecte.

L'association à but non lucratif « Les Amis d'Hector Guimard » a approché la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement pour que l'immeuble de l'Hôtel Mezzara, situé sur la rue Jean de la Fontaine, appartenant à l'État, puisse être transformé en musée à la gloire d'Hector GUIMARD. Ce site fait 500 m<sup>2</sup>, avec 800 m<sup>2</sup> de jardins.

Mme BOULAY-ESPERONNIER estime que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement devrait s'allier à la Mairie de Paris pour transformer cet Hôtel Mezzara en musée.

Mme SALMAT remercie Mme BOULAY-ESPERONNIER pour ce vœu, car ce projet est très beau. Les portes ouvertes organisées par l'association qui promeut l'œuvre d'Hector GUIMARD ont permis de visiter ce magnifique hôtel particulier, dont l'intérieur est très beau. Hector GUIMARD a été l'architecte de nombreux immeubles, constructions et habitations du 16<sup>e</sup> arrondissement

Le groupe PS demande une reformulation du vœu pour qu'il puisse être voté à l'unanimité et suggère d'indiquer, dans un attendu, que la Ville interpelle l'État afin de connaître ses intentions concernant

l'avenir de ce bâtiment et l'opportunité d'y créer un musée GUIMARD. Mme SALMAT affirme que la Ville de Paris soutiendrait la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement si une telle modification était opérée.

M. GOASGUEN répond à Mme SALMAT que, d'après les informations obtenues de la part du Premier Adjoint chargé de la Culture, c'est prévu. L'accord doit être établi avec le Rectorat, puisque l'hôtel appartient à ce dernier.

Mme SALMAT annonce que le groupe PS votera donc pour ce vœu qui est un très beau projet.

Le vœu V162016018 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 19 h 30.